



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Angle Avenue Ulysse 1 et Avenue Minerve 2**

Identité du demandeur : **Raphaël Bettach**

Demande de : permis d'urbanisme

Objet de la demande : Imperméabiliser une partie de la zone de recul et de cours et jardins, installer une clôture, abattre 2 arbres à haute tige, et mettre en conformité la modification de destination du rez-de-chaussée d'équipement en 1 logement, l'extension du logement du 2ème étage aux combles, l'aménagement d'un ascenseur intérieur et des façades (châssis, porte d'entrée et de garages) - PU 29229

Nature de l'activité principale :

PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle

~~PPAS Identifiant GML : VM_A60_PPAS_FR.fid 4420076f_19eda8347c_1147 Type arrêté : Loi 62 Arrêté PM Tot Référence spécifique : FOR_0014_003_B Type de procédure : PPAS Elaboration Objet : QUARTIER DE L'avenue des sept bonniers Date arrêté : 1959-02-14 Référence NOVA : 07/PPAS/166989 -~~

Motif principaux de l'enquête :

- **Art. 126§11 Dérogation à un PPAS -**
- **dérogation à l'art.13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable) -**
- **application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions) -**
- **dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul) -**

L'enquête publique se déroule :

A partir du 06/10/2026 et jusqu'au 20/10/2026 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels/fr>

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° **02.348.17.21 / 26**

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° **02.348.17.21 / 26**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 20/10/2026, soit :

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : commissiondeconcertation@forest.brussels
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

La commission de concertation aura lieu le mardi 03 novembre 2026

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest,

le 28/09/2026

Par le Collège :
La secrétaire communale,
(s) Hilde DE VISSCHER

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(s) Alain MUGABO



Certificat d'affichage

Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment
Stedenbouw Leefmilieu

PERMIS D'URBANISME - PU 29229

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestig aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

demandeur :

aanvrager : Raphaël Bettach

bien sis :

goed gelegen : Angle Avenue Ulysse 1 et Avenue Minerve 2

A Forest - Te Vorst,

.....

